

Le principal message à retenir, dans le présent document, c'est que, dans le débat sur la convergence ou l'harmonisation des lois sur la concurrence et des modalités d'application des divers pays, les responsables de l'élaboration de la politique sur le commerce et la concurrence ont beaucoup à retirer d'une étude des conceptions fondamentales de la concurrence qui sont à l'origine des différences entre les lois sur la concurrence et la jurisprudence des divers pays. Cette démarche permettrait de départager les lois et méthodes qui peuvent donner lieu à un accord à l'issue de négociations multilatérales de celles qui ne s'y prêtent pas.

Les auteurs de ces lignes tirent de la comparaison entre les politiques de la concurrence des États-Unis, de l'Union européenne et du Japon les conclusions suivantes :

- aux États-Unis, l'approche est de nature économique : il s'agit de rechercher une plus grande efficacité, avant tout dans l'intérêt du consommateur pris individuellement;
- dans l'Union européenne, le système est plutôt politique : on recherche l'intégration des sociétés et des régions par souci de construire la communauté européenne;
- au Japon, enfin, la démarche a un caractère juridique : c'est une recherche d'équité qui met l'accent sur le bien-être du groupe.

L'approche américaine de la politique de la concurrence privilégie l'activité individuelle de maximisation du profit, ce qui se traduit par une plus grande efficacité sur le marché. L'approche de l'Union européenne et du Japon favorise le développement de relations efficaces en plaçant les producteurs au centre de la politique de la concurrence.

L'individualisme place au premier rang l'intérêt personnel, qui est servi par les transactions sur le marché. Dans un régime purement individualiste, les marchés concurrentiels permettent le traitement de l'information et l'affectation des ressources de manière à réduire les coûts au minimum et à maximiser le bien-être.

Dans le communitarisme, celui qui est guidé par son intérêt personnel a recours aux deux institutions que sont le marché et les réseaux de relations pour